

A LIRE ATTENTIVEMENT

Chers collègues arbitres,

Votre dossier médical pour la saison 2020-2021 vous a déjà été adressé par courriel, cependant il est de nouveau en pièce jointe à ce mail.

Il est indispensable de remplir de façon précise le questionnaire médical confidentiel en y indiquant notamment tout événement pathologique qui serait intervenu durant l'année écoulée.

De plus, l'examen médical doit impérativement renseigner de façon complète chacune des cases « facteurs de risque ».

Dans ces conditions selon les indications de la rubrique APPAREIL CARDIO-RESPIRATOIRE de la page 3 du dossier médical, le médecin qui pratique l'examen vous indiquera si vous devez réaliser un électrocardiogramme avec éventuellement une épreuve d'effort.

Si vous devez fournir un ECG, vous devez joindre le tracé et son interprétation médicale.

Une nouveauté (depuis la saison dernière) est apparue !

C'est l'échographie cardiaque que vous devrez réaliser une seule fois pour toute votre carrière.

Deux précisions :

- 1) Elle n'est ne concerne que les arbitres majeurs
- 2) Vous avez une tolérance de 2 saisons pour la faire

Il appartient individuellement à chaque arbitre :

- 1) De prendre connaissance de la note d'instruction et des informations qui lui sont destinées.
- 2) D'éditer le dossier médical
- 3) **D'expédier, dès la visite effectuée, le dossier médical complet (3 feuillets + si nécessaire l'ECG et son interprétation + Echographie Cardiaque) dûment complété sous pli confidentiel au District du Val-d'Oise de Football.**

J'attire une fois de plus votre attention sur le fait que toutes ces démarches administratives prennent du temps et les rendez-vous sont parfois difficiles à obtenir. Vous ne pourrez pas être désigné sans dossier médical et licence, **alors ne tardez pas !**

De même, nous vous demandons d'établir un contact avec votre club pour signer la demande de licence.

Si vous décidez de cesser l'arbitrage, je vous remercie de bien vouloir nous informer de votre décision par courrier ou courriel le plus rapidement possible.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 4 septembre 2020 (19h) en un lieu qui vous sera communiqué ultérieurement pour la réunion de début de saison.

Le Président de la CDA
Jean Claude GUILLEMET